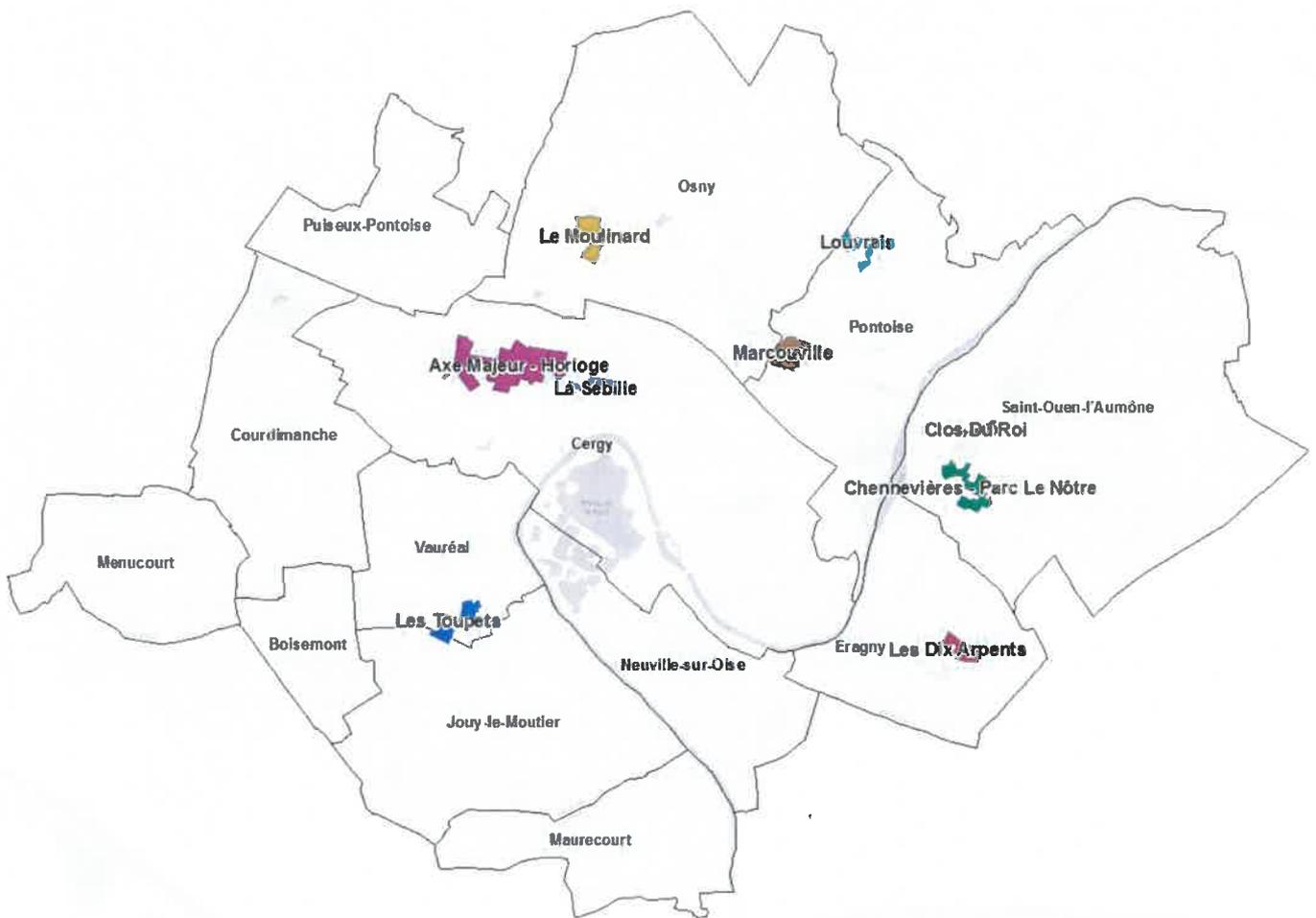


# AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE CERGY-PONTOISE

2020-2022

## Protocole d'engagements renforcés et réciproques





# Sommaire

Préambule .....	4
<i>Liste des signataires .....</i>	4
<i>Méthode de travail et modalités de rédaction du protocole.....</i>	4
<i>Les documents de référence.....</i>	5
Article 1 : Identification du contrat initial .....	6
Article 2 : Objet de l'avenant .....	8
Article 3 : Modalités de gouvernance .....	8
<i>Le Comité de pilotage .....</i>	8
<i>Le Comité technique .....</i>	9
Article 4 : Priorités et enjeux .....	9
<i>Feuille de route et engagements 2020 – 2022 .....</i>	9
<i>Éducation et petite enfance .....</i>	10
<i>Sécurité et Prévention de la délinquance .....</i>	12
<i>Solidarité, Lien social et Culture .....</i>	14
<i>Mixité sociale, Logement et Cadre de vie .....</i>	16
<i>Emploi, Insertion professionnelle et Développement économique .....</i>	18
<i>Participation des habitants .....</i>	20
<i>Une ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville .....</i>	21
Annexes.....	22
<i>Annexe 1 – Glossaire .....</i>	22
<i>Annexe 2 – Périmètre du nouveau quartier de veille active : La Challe à Eragny .....</i>	23
<i>Annexe 3 – Dispositif de suivi – tableau d'indicateurs .....</i>	24

## Préambule

La Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a été adoptée en conseil des ministres le 18 juillet 2018 à l'issue d'une grande concertation. **Elle comprend 40 décisions gouvernementales** mettant en actes les orientations fixées par le président de la République pour « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « refaire République » dans les quartiers de la politique de la ville.

A ce titre, **les contrats de ville conclus en 2015** constituent le cadre privilégié de cette concrétisation et **ont été prorogés par la loi de finances pour 2019 jusque fin 2022**, en cohérence avec les engagements de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui se déploient sur la durée du quinquennat.

Dans sa circulaire du 22 janvier, le Premier ministre demande aux préfets d'engager la rénovation des contrats de ville avec vous d'ici la fin juillet 2019, afin d'inscrire les engagements de la mobilisation nationale pour chacun des contrats et territoires de la politique de la ville.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.

A Cergy-Pontoise, la mise en œuvre du Contrat de Ville est « stable » : pas d'évolution notoire en termes de gouvernance, ni de changement d'échelle intervenu depuis 2014. Ainsi le protocole vise essentiellement à clarifier, prioriser, et réorienter le Contrat sur la base de divers documents de référence (notamment la déclinaison des 40 mesures de l'Etat) et l'évaluation à mi-parcours.

Menée par l'État en partenariat avec les collectivités territoriales, la politique de la ville, politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée, est mise en œuvre au moyen du « Contrat de ville » ; document cadre qui engage de nombreux partenaires. L'approche se veut globale, associant les dimensions : urbaine, économique et sociale. Ainsi les domaines d'intervention s'étendent-ils de l'emploi à l'habitat, en passant par la santé, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

Le territoire de Cergy-Pontoise connaît une longue expérience de la Politique de la ville. En effet, depuis les premiers dispositifs, des actions visant la réduction des écarts ont été déployées sous des formes diverses évoluant au fil des contrats et des conventions successives, avec les communes et plus tard, la communauté d'agglomération.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite loi Lamy, la géographie prioritaire de la politique de la ville a été redéfinie sur un unique critère de concentration de la pauvreté (carreaux de 1000 personnes ayant des ressources inférieures à 60% du revenu fiscal médian). Ainsi, depuis 2015, le contrat cadre est celui du « nouveau » Contrat de ville qui s'applique sur 9 quartiers prioritaires répartis dans 7 communes.

La loi de Finances pour 2019, en cohérence avec les engagements de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui se déploie sur la durée du quinquennat, a prorogé les contrats de ville et la géographie prioritaire actuelle, jusqu'en 2022.

## Signataires

Préfet du Val d'Oise  
Communauté d'agglomération de Cergy-  
Pontoise  
Conseil Départemental du Val d'Oise  
Région Ile de France  
Caisse des dépôts et consignations  
Education Nationale  
Agence Régionale de Santé (délégation  
régionale)  
Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise  
Procureur de la république  
Ville de Cergy  
Ville d'Eragny  
Ville de Jouy-le Moutier  
Ville d'Osny  
Ville de Pontoise  
Ville de Saint Ouen l'Aumône  
Ville de Vauréal  
Mission locale

Chambre de Commerce et d'Industrie du Val  
d'Oise  
Chambre des Métiers du Val d'Oise  
Centre EPIDE  
Pôle emploi

### Liste des organismes HLM

1001Vies Habitat  
Immobilière 3F  
Seqens  
CDC Habitat  
Erigère  
Val d'Oise Habitat  
Emmaüs Habitat  
ICF la Sablière  
Antin Résidences  
Espace Habitat Construction  
Valophis  
OPAC de l'Oise

A la suite du COPIL rénovation du Contrat de Ville, qui s'est tenu à l'Hôtel d'agglomération de Cergy-Pontoise, en présence des signataires du Contrat de Ville, le 05 juillet 2019, le protocole d'engagements renforcés et réciproques a été finalisé et validé par les instances compétentes de chacun des signataires afin de permettre sa signature en 2 exemplaires.

## Méthode de travail et modalités pour la rédaction du protocole

Sous l'égide du Préfet délégué à l'égalité des chances, une « task force » a été mise en place avec la désignation de référents opérationnels. Un COPIL de présentation a été organisé pour chacun des arrondissements du Val d'Oise, afin de présenter aux acteurs des territoires la démarche proposée dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville. Pour Cergy-Pontoise, ce COPIL s'est déroulé le 4 avril 2019.

La méthode de rénovation du Contrat de Ville de Cergy-Pontoise s'est appuyée sur le partage des résultats de l'évaluation à mi-parcours pilotée par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, avec les contributions des communes et partenaires signataires du Contrat de Ville initial et l'appui du Pôle ressources Ville et développement social du Val d'Oise.

Des temps participatifs ont été proposés aux acteurs du territoire (Institutionnels, Associatifs, Conseil citoyen), afin d'acter ensemble les principaux engagements à déployer jusqu'en 2022. Ces groupes thématiques ont été co-animés par les délégués du préfet, les équipes opérationnelles de la CACP et des villes en lien avec le Pôle ressources Ville et développement social. Les temps de travail ont pris appui sur les axes stratégiques et opérationnels du Contrat de ville, qui ont été mis en perspective face aux résultats de l'évaluation à mi-parcours, la feuille de route gouvernementale (40 mesures) et les réalisations en cours afin de définir les contributions de chacun.

Le calendrier développé pour le territoire de Cergy-Pontoise a été le suivant :

- 24 mai 2019 : Groupe de travail restreint « **Habitat et cadre de vie** »
- 11 juin 2019 : Journée « de l'évaluation à la rénovation du contrat de ville de Cergy-Pontoise ». Cette journée a permis d'organiser 3 temps de travail en sous-groupes sur les thématiques de la « **Gouvernance** », de la « **Cohésion sociale** » (en particulier réussite éducative, culture et sports), et « **Emploi et développement économique** »
- 21 juin 2019 : Groupe de travail restreint « **Sécurité** »
- La « **Santé** » a également fait l'objet d'un travail spécifique

Plus de 50 partenaires, dont des conseillers citoyens, ont été mobilisés sur ces étapes de la rénovation du contrat de ville.

## Les documents de référence

Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques constitue l'avenant opérationnel du contrat de ville. Il s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- Le rapport « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* » de la Commission nationale du débat public (2018)
- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de Ville (2018-2019)

## Article 1 : Identification du contrat initial

Signé le 26 juin 2015, pour une période allant initialement jusqu'à fin 2020, **le Contrat de ville de l'agglomération Cergy-Pontoise constitue la stratégie de tous les partenaires signataires en faveur des habitants des 9 quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise**, répartis dans les 7 communes historiquement en politique de la ville. Les territoires « sortants » de la géographie prioritaire sont qualifiés de « quartiers de veille active ».

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise n'a pas fait l'objet de recomposition territoriale, contrairement à un certain nombre d'EPCI de la Région Ile de France. En ce sens, le contexte intercommunal n'a pas changé : il n'y a pas eu de bouleversement des acteurs ni de l'écosystème existant.

Plusieurs annexes ou documents thématiques sont adossés au contrat de ville :

- Le pacte financier et fiscal 2016-2020 adopté le 15 mars 2016,
- La convention relative à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties, signée le 19 septembre 2016<sup>1</sup>,
- La Convention d'équilibre territorial signée le 22 novembre 2017,
- Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Cergy-Pontoise, signé le 10 avril 2017 et son avenant n° 1 signé le 27 décembre 2017,
- L'annexe « Prévention contre la radicalisation » signée le 18 janvier 2018.

---

<sup>1</sup> A noter, le désengagement de la ville de Jouy-le-Moutier validée en conseil municipal du 13 décembre 2018 et le nécessaire renouvellement de cette convention.

A mi-parcours du contrat de ville, selon l'INSEE, la population légale des quartiers prioritaires (QPV) représente 12,2% des habitants du territoire.

Commune	Nom du quartier prioritaire	Nom des IRIS concernés	Population QPV *
CERGY	Axe majeur Horloge	Chat perché Nord, Chat perché Sud, Gros Caillou, Genottes, Verger-Belle épine, Bastide Horloge	9076
	<b>La Sébille</b>	Sébille	1147
ERAGNY	Les Dix Arpents	Dix Arpents	1740
OSNY	Le Moulinard	La Meth	2107
PONTOISE	Les Louvrais	Louvrais, Centre Hospitalier	2408
	Marcouville	<b>Marcouville</b>	3211
SAINT OUEN L'AUMONE	Chennevières Parc le Nôtre	Chennevières, Parc le Nôtre	3136
	Le Clos du Roi	Blanche de Castille-Clos du Roi-Giono	1099
VAUREAL / JOUY	Les Toupets / Côte des carrières	Hauts Toupets-Longues Terres	1489
TOTAL	9 quartiers prioritaires	16 IRIS	25413

\* Les données démographiques disponibles en 2019 à l'échelle des QPV s'appuient sur le recensement de la population 2013

Le contrat de ville intercommunal de Cergy-Pontoise se décline en 3 piliers et 12 orientations stratégiques :

#### **Pilier 1 – Cohésion sociale**

1. Développer la parentalité et la réussite éducative
2. Favoriser l'accès aux soins et à la prévention santé des habitants
3. Favoriser l'accès et la pratique aux sports et à la culture
4. Assurer la prévention et la sécurité dans les quartiers
5. Favoriser l'accès aux droits, la promotion de la citoyenneté et de la laïcité, et lutter contre les discriminations

#### **Pilier 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain**

6. Favoriser l'équilibre social des territoires
7. Améliorer le cadre de vie des habitants
8. Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers

#### **Pilier 3 – Développement économique et emploi**

9. Favoriser la création d'entreprise et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires
10. Construire, orienter, favoriser des parcours d'insertion sociale et professionnelle
11. Lever les freins à l'emploi et développer l'employabilité

Un dernier axe stratégique conforte l'ensemble des actions et des dispositifs afin d'intervenir pour **l'égalité femmes/hommes** :

12. Thème transversal : Lutter pour l'égalité femmes/hommes

## Article 2 : Objet de l'avenant

Il ne s'agit pas de produire un document de plus, mais d'apporter une lisibilité et une dimension pleinement opérationnelle au Contrat de Ville et de réviser ses intentions au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours du Contrat, des nouveaux engagements de la Mobilisation nationale. Ce Protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville, notamment au regard de l'évaluation conduite à mi-parcours,
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville (dans leur ambition et leur formulation),
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les Conseils Citoyens,
- Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat (animation, ingénierie, méthodes et outils),
- Préfigurer la stratégie territoriale en termes de Politique de la Ville après 2022,
- Donner une dimension plus opérationnelle au contrat de ville à travers l'énoncé d'engagements concrets, précis et mesurables qui puissent faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du copil du contrat de ville.

## Article 3 : Modalités de gouvernance

Le système de gouvernance fixé pour les Contrats de Ville est très innovant dans le sens où il en appelle à une évolution du principe des « financeurs décideurs » vers celui des « signataires décideurs ». Or, les évaluations à mi-parcours ont montré que cette évolution n'était guère intégrée et que les décisions appartenaient, dans la plupart des cas, aux seuls représentants institutionnels qui disposaient des financements spécifiquement dédiés au dispositif.

Il est donc proposé de redéfinir clairement la composition et les prérogatives des instances dédiées au Contrat, notamment le Comité de Pilotage et le Comité Technique

### Le comité de pilotage (COPIL)

C'est l'organe stratégique et politique du Contrat de ville ; il est co-présidé par le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances et le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et composé des signataires du Contrat de ville :

- les Maires des 7 communes en politique de la Ville,
- le procureur de la République,
- la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France, ou son représentant,
- la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, ou son représentant,
- le Président de la Mission Locale,
- la Direction Académique des Services de l'Education Nationale,
- l'Agence Régionale de Santé,
- la Caisse des Dépôts et Consignations,
- la CAF,
- Pôle Emploi,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre de commerce et d'Industrie,
- l'Epide,
- les organismes HLM
- les représentants des conseils citoyens

Prérogatives :

- Il précise, réajuste, et valide les orientations prioritaires,
- Il valide les plans d'action,
- Il dresse un bilan annuel de la programmation,
- Il contrôle la tenue des engagements de la mobilisation du droit commun.

Fréquence : il se réunit au moins une fois par an.

## Le comité technique (COTECH)

Il est composé des représentants des signataires du contrat de ville (techniciens). Les conseillers citoyens y participent. Il est organisé avec les parties prenantes pour préparer le comité de pilotage et suivre les travaux d'avancement du contrat de ville.

Prérogatives :

- Il définit un plan d'action pour chaque orientation,
- Il suit de manière opérationnelle la programmation,
- Il participe à la création du référentiel d'évaluation.

Fréquence : il se réunit au moins une fois par an et ses membres sont conviés aux groupes de travail thématiques annuels portant sur chacun des 3 piliers du contrat.

## Article 4 : Priorités et enjeux

La mobilisation des politiques publiques de droit commun a été élevée en principe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville : « Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art. 1).

L'évaluation à mi-parcours révèle que ce principe doit impérativement être réaffirmé tant le Contrat n'a pas atteint cet objectif d'une attention forte en direction des habitants des QPV de la part des institutions et organisations responsables d'un déploiement juste et équitable de l'action publique.

Les écarts de conditions de vie entre les habitants des QPV et ceux des autres quartiers des territoires éligibles sont toujours observés, voire se sont accentués entre 2015 et 2018. Ainsi à titre dérogatoire et exceptionnel, le quartier de la Challe à Eragny est classé quartier de veille active pour la suite du Contrat de Ville et jusqu'à son terme, en 2022 (cf annexe 2 : Périmètre du nouveau QVA La Challe).

L'impératif de mobilisation de l'ensemble des acteurs publics signataires des Contrats de Ville doit ici être réaffirmé et le Contrat de Ville doit trouver les moyens de concrétiser cette mobilisation (définition de la notion de droit commun, transparence et partage des données, identification et mesure du déploiement réel des politiques publiques de droit commun).

## Feuille de route et engagements 2020-2022

### Pilier 1 – Cohésion sociale

Enjeu 1 - Développer la parentalité et la réussite éducative

Enjeu 2 - Favoriser l'accès aux soins et à la prévention santé des habitants

Enjeu 3 - Favoriser l'accès et la pratique aux sports et à la culture

Enjeu 4 - Assurer la prévention et la sécurité dans les quartiers

Enjeu 5 - Favoriser l'accès aux droits, la promotion de la citoyenneté et de la laïcité, et lutter contre les discriminations

Eléments préconisés au cours de l'évaluation à mi-parcours concernant la réussite éducative :

- Maintenir le co-financement des dispositifs spécifiques, dont CLAS
- Proposer une coordination territoriale des acteurs de la réussite éducative et un espace d'échange pour les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire
- Convenir d'indicateurs qui dépassent la seule réussite scolaire
- Remobiliser les parents sur les questions de décrochage scolaire
- Permettre aux jeunes de travailler sur leur projet professionnel

## Education et Petite enfance

### ETAT

- Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »
  - \* *A ce stade Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Beil*
- Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles
- 100% des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici la rentrée 2019
  - \* *129 classes CP/CE1 en REP dédoublées sur la CACP*
- Augmenter de 3 000 € sur 3 ans à partir de la rentrée 2018 la prime des 60 000 personnels de l'Education nationale exerçant dans les établissements de REP+
  - \* *En cours de déploiement*
- Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers
  - \* *7 collèges en REP sur le territoire de la CACP : 3 à Cergy (G. Philippe, La Justice, Le Moulin à vent), 1 à Pontoise (S. Veil) et 2 à Saint-Ouen-l'Aumône (M. Pagnol et Le Parc)*
- Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers

### Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

- Maintenir les dispositifs de réussite éducative existants
- Créer un annuaire des acteurs / projets
- Organiser un forum des acteurs de la réussite éducative (test puis éventuelle annualisation)
- Créer une coordination des acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire
- Suivre la réforme de dédoublement des CP-CE1 et ses conditions de mise en œuvre

### Communes

#### Cergy

- Accompagner le dédoublement des classes de CE1 dans les écoles REP où c'est possible
- Maintenir les très petites sections
- Maintenir le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) municipal et le soutien aux CLAS associatifs existants
- Mettre en œuvre l'action Oxygène du Programme de réussite éducative (PRE) pour les collégiens en situation d'exclusion temporaire

#### Eragny

- Poursuivre projet d'accueil temporaire des élèves exclus (ACTE)
- Maintenir les CLAS municipaux et le soutien aux CLAS associatifs existants

#### Jouy-le-Moutier

- Maintenir le CLAS pour les collégiens et lycéens
- Développer le soutien à la parentalité

#### Osny

- Reconduire les permanences de psychologue sur le Centre Social le Déclic
- Maintenir le CLAS Collégiens et élémentaires sur le Centre Social le Déclic

#### Pontoise

- Dédoubler les CP et CE1 en 2019/2020 sur l'école Ludovic Piette (11 classes)
- Maintenir les CLAS municipaux et le soutien aux CLAS associatifs existants
- Maintenir le dispositif d'accueil de très petites sections (TPS) pour 20 élèves à la maternelle Ludovic Piette

#### Saint-Ouen-l'Aumône

- Poursuivre le CLAS
- Maintenir le Programme de Réussite Educative

## Vauréal

- Maintenir le CLAS et l'accueil des collégiens temporairement exclus
- Créer un groupe d'échange autour de la parentalité sur le QPV

### Indicateurs de suivi

- Nombre de bénéficiaires des dispositifs de réussite éducative (PRE, CLAS, AFEV, ...) et évolution
- Mobilisation des parents, en particulier sur le dispositif CLAS
- Nombre de classes de TPS et nombre d'enfants accueillis
- Nombre de classes de CP et CE1 dédoublées et conditions du dédoublement
- Nombre de collégiens temporairement exclus accueillis dans les dispositifs dédiés

## Sécurité et Prévention de la délinquance

### ETAT

- Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine
  - \* *A ce stade 3 QRR dans le Val d'Oise : Sarcelles-Garges-lès-Gonesse, Fosses-Louvres et Argenteuil*
- 185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)
  - \* *Un poste occupé en 2019, une création à venir d'ici fin 2019 sur la CACP*
- 39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)
  - \* *Un centre dans le Val-d'Oise avec deux sites dont celui de Cergy-Pontoise*
- Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers
  - \* *Intervention du Groupement d'Intervention Régional et du Policier Formateur Anti Drogue sur Cergy-Pontoise*
- Maintenir et conforter les groupes de prévention opérationnelle
  - \* *Développement de ces groupes en cours sur Cergy-Pontoise*
- Remettre en route les groupes de travail liés à la prévention de la délinquance
  - \* *En cours de déploiement*
- Remettre en route les groupes opérationnels liés à la prévention de la radicalisation
  - \* *En cours de déploiement*
- Maintenir et développer les conventions relatives au renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents du parc de logements sociaux dans le Val d'Oise
  - \* *23 signataires à l'échelle du département dont 11 sur Cergy-Pontoise*
- Maintenir et développer la coopération Police nationale / Police municipale
  - \* *Soutien à la mutualisation des actions entre la Police nationale et la Police municipale*
- Pérenniser le financement du poste d'Intervenant social en commissariat
  - \* *Poursuite du financement du poste d'ISC sur Cergy-Pontoise*
- Mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
  - \* *Soutien de l'Etat au déploiement d'une équipe de prévention spécialisée sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône".*

### Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

- Pérenniser le financement du poste d'Intervenant social en commissariat
- Développer l'accueil de personnes exécutant un travail d'intérêt général (TIG)
- Accueillir les stages de prévention routière ou de lutte contre les addictions du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
- Maintenir les actions de préparation aux sorties de prison et réinsertion
- Maintenir voire développer les actions de prévention spécialisée
- Favoriser l'accès aux droits en maintenant l'activité et les actions de la maison de la justice et du droit

### Communes

#### Cergy

- Travailler à diversifier l'offre de TIG au sein d'autres services municipaux
- Mettre en œuvre le module Passerelle au sein de l'action Oxygène du PRE pour les collégiens en situation d'exclusion temporaire
- Etendre le dispositif de vidéoprotection

### **Eragny**

- Réactiver l'accueil de TIG au sein des services municipaux
- Poursuivre le soutien aux actions d'insertion via les chantiers de la Sauvegarde 95
- Intégrer le projet Passerelle (en lien avec le dispositif ACTE mené par le PRE)
- Préserver la réactivité du groupe de prévention immédiate (GPI) déjà en place

### **Jouy-le-Moutier**

- Maintenir le partenariat avec la Sauvegarde 95, notamment dans les actions d'insertion
- Maintenir l'écoute et l'orientation des publics de 17 ans et plus

### **Pontoise**

- Installer et maintenir des systèmes de vidéoprotection sur les deux quartiers prioritaires en liaison avec le Centre de supervision urbain de la Ville (Police municipale)

### **Saint-Ouen-l'Aumône**

- Expérimenter le projet Passerelle (module police) au sein du PRE
- Maintenir les actions de prévention en direction des 6/10 ans

### **Vauréal**

- Maintenir l'accueil des TIG
- Poursuivre le soutien et le développement d'actions en partenariat avec l'association de prévention spécialisée

## **Indicateurs de suivi**

- Nombre de personnes en TIG accueillies par les collectivités et nombre d'heures validées
- Taux de réitération des jeunes collégiens temporairement exclus et accueillis dans les dispositifs dédiés
- Nombre d'équipes de prévention spécialisée, nombre de jeunes accompagnés et évolution des territoires couverts
- Evolution du nombre de caméras de vidéoprotection
- Montant des co-financements du poste d'ISC

## Solidarité, Lien social et Culture

### ETAT

- Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes
  - \* *Augmentation de 945 485 euros de la DSU entre 2017 et 2019 pour les communes en politique de la ville de l'agglomération de Cergy-Pontoise*
- Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022
  - \* *Soutien au projet de centre de santé de Cergy*
- Développer l'accès au permis de conduire
  - \* *Soutien au développement de l'activité de l'auto-école associative portée par la Sauvegarde 95 sur Cergy-Pontoise*
- Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019
  - \* *108 nouveaux postes pour le département du Val d'Oise en 2019 dont 17 pour le territoire de Cergy-Pontoise*
- Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (+ 750)
  - \* *50 nouveaux postes pour le département du Val d'Oise en 2019 dont 19 pour le territoire de Cergy-Pontoise*
- Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes
  - \* *En cours de déploiement*
- Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022
  - \* *Soutien aux projets d'ouverture d'EVS à Cergy et de centre social à Osny (en QVA)*
- Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux
  - \* *Effectif depuis février 2019*
- Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »
  - \* *Plus de 300 acteurs formés depuis 2016 sur le territoire de Cergy-Pontoise*
- Développer le service civique
  - \* *155 postes de service civique sur le territoire de Cergy-Pontoise en 2019*
- Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville
  - \* *Soutien aux interventions de Points Communs (scène nationale) dans les quartiers*
- Déployer les Micro-Folies
  - \* *2 micro-folies mises en place à Villiers-le-Bel et à Gonesse, projets en cours dans l'agglomération de Cergy-Pontoise*
- Développer la pratique musicale
  - \* *Soutien aux classes orchestres déployées dans l'agglomération de Cergy-Pontoise*
- Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers
  - \* *Mise en œuvre dès 2020 du Budget Intégré Egalité (BIE)*

### Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

- Déployer le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), actualiser le diagnostic et le plan d'action avec les acteurs concernés et mettre en œuvre les actions
- Améliorer l'insertion et la réinsertion en poursuivant les actions existantes
- Favoriser l'accès aux droits en maintenant l'activité et les actions de la Maison de la justice et du droit
- Poursuivre le soutien et le développement des classes orchestres

## Communes

### Cergy

- Améliorer l'accès aux droits à la santé de la population des quartiers prioritaires en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ...
- Favoriser et renforcer les moyens de prévention en accord avec les thématiques prioritaires identifiées et les partenaires (prévention cancer, hygiène de vie, vie affective et sexuelle, addiction, ...) avec une attention particulière aux parents et jeunes enfants
- Renouveler le Contrat Local de Santé et poursuivre la dynamique de création du centre de santé en mobilisant les partenaires institutionnels, associatifs et les professionnels de santé.
- Contribuer à l'amélioration de la prévention et de la prise en charge en santé mentale en participant au CLSM
- Co-construire le projet d'établissement « le Douze » (composante maison de quartier, centre social)
- Renforcer l'offre de solidarité sur le quartier prioritaire La Sébille en soutenant la demande de création d'un Espace de vie sociale associatif
- Poursuivre le soutien aux jeunes (12-30 ans), notamment via le dispositif Citoyens dans la Vi[[ll]e (PSC1, départ en centre de vacances, en autonomie ou séjour solidaire)
- Lutter contre la fracture numérique en s'appuyant sur un réseau partenarial organisé
- Déployer l'offre de jeux dans diverses structures

### Eragny

- Poursuivre les actions de prévention en lien avec la santé et collaborer avec la maison de santé pluriprofessionnelle sur la mise en place d'actions de dépistage
- Recruter un coordonnateur numérique

### Jouy-le-Moutier

- Renforcer et développer l'accès à la culture via la programmation du centre social et le dispositif culture du Cœur
- Renforcer et développer le lien social dans le cadre des activités du centre social

### Osny

- Créer un centre social à la Ravinière (QVA)
- Développer les permanences d'écrivain public numérique en QPV et QVA

### Pontoise

- Construire une maison de santé (QVA Cordeliers)
- Expérimenter un Espace de vie sociale (QVA Cordeliers)

### Saint-Ouen-l'Aumône

- Expérimenter le projet Passerelle (module police) au sein du PRE
- Maintenir les actions de prévention en direction des 6/10 ans

### Vauréal

- Renouveler le projet social de l'Agora en partenariat avec la CAF
- Recruter un adulte relais chargé des actions de médiation au sein du centre social en QPV

## Partenaire

La Caisse d'Allocations Familiales s'engage à :

- Poursuivre la mobilisation des acteurs autour de l'organisation de la semaine « être parent une aventure »
- Participer à la co-animation du contrat de Ville sur le pilier Cohésion sociale

## Indicateurs de suivi

- Recrutement des postes CLSM, coordonnateur numérique, adulte relais, ...
- Avancée ou création des projets de maisons / centres de santé
- Nombre d'agrément pour les centres sociaux ou espaces de vie sociale en QPV et QVA
- Nombre d'ateliers ou d'actions de prévention ou dépistage santé et nombre de bénéficiaires

## Mixité sociale, Logement et Cadre de vie

### Pilier 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain

- Enjeu 6 - Favoriser l'équilibre social des territoires
- Enjeu 7 - Améliorer le cadre de vie des habitants
- Enjeu 8 - Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers

#### ETAT

- Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville
  - \* *Conférence Intercommunale du Logement (CIL) créée par délibération du 3/10/2016, Convention d'Equilibre Territoriale (CET) signée le 22/11/2017, travail en cours sur la Convention Intercommunale d'Attribution*
- Appliquer résolument la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) pour une offre de logement social accessible en tous points du territoire
  - \* *En cours de déploiement*
- Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées
  - \* *Soutien au fonctionnement de la cellule de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) mise en place par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en 2017 et au projet de la Bastide à Cergy*
- Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), porté à 10 Mds € de financement de l'ANRU
  - \* *Effectif*
- Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers
  - \* *Deux projets d'Intérêt Régional (PRIR) du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le territoire de Cergy-Pontoise : Cergy « Axe Majeur- Horloge » et Pontoise « Marcouville ». Convention de projet à signer sur le PRIR de Cergy. Soutien financier ANRU 3,8 M€ et DSIL 1,2 M€*

### Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

- Poursuivre la mise en œuvre du Programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021 (Effort de production de logements et de diversification de l'offre, Rattrapage SRU, Repérage et accompagnement des copropriétés fragiles ou dégradées, Expérimentation du permis de louer, Accompagnement des bailleurs à la réhabilitation)
- Poursuivre les travaux en matière de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux : validation et mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID), expérimentation du pack mobilité, mise à jour du Document Cadre d'Orientation sur les Attributions (DCOA) et Convention Intercommunale d'attribution (CIA)
- Poursuivre les dynamiques de renouvellement urbain avec l'adoption de la convention opérationnelle ANRU pour Cergy (AMH Sébille) et Pontoise (Marcouville), et l'accompagnement à la réalisation des autres projets de renouvellement urbain (hors ANRU) de Vauréal (Toupets) et de Jouy-le-Moutier (Eguerêts)
- Maintenir l'Observatoire de l'habitat et consolider l'outil de Veille et d'Observation des Copropriétés
- Suivre la convention d'abattement de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et proposer en lien avec les partenaires un avenant dans la perspective de sa prolongation jusqu'en 2022

## Communes

### Cergy

- Œuvrer en faveur de l'équilibre social par la poursuite du dispositif expérimental de politique de peuplement sur le périmètre élargi de la Bastide
- Poursuivre le partenariat avec le conseil citoyen lors des visites de terrain réalisées dans le cadre des diagnostics de suivi de l'abattement de TFPB et adopter un référentiel partagé

### Eragny

- Participer aux démarches de réhabilitation des bailleurs sur le quartier des Dix Arpents en lien avec le Conseil Citoyen
- Réaliser des diagnostics en marchant.

### Osny

- Poursuivre l'animation des diagnostics en marchant dans le cadre de la programmation TFPB

### Pontoise

- Mettre en œuvre la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

### Saint-Ouen-l'Aumône

- Maintenir le dispositif de gestion urbaine de proximité et mettre en œuvre la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

### Vauréal

- Accompagner la réhabilitation du patrimoine Sequens au sein du QPV
- Poursuivre l'animation des diagnostics en marchant dans le cadre de la programmation TFPB et adopter le référentiel partagé

## Indicateurs de suivi

- Date d'adoption du nouveau DCOA et de la CIA
- Date de signature de la convention de renouvellement urbain
- Date de signature de l'avenant relatif au prolongement du dispositif TFPB
- Indicateurs de suivi du PLH (à mi-parcours et bilan final soit 2019 et 2021), notamment suivi détaillé et localisé de la production de logements
- Indicateurs de la DRIHL de suivi des attributions en/hors QPV pour les ménages prioritaires et du 1<sup>er</sup> quartile

## Emploi, Insertion et Développement économique

### Pilier 3 – Développement économique et emploi

Enjeu 9 - Favoriser la création d'entreprise et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires

Enjeu 10 - Construire, orienter, favoriser des parcours d'insertion sociale et professionnelle

Enjeu 11 - Lever les freins à l'emploi et développer l'employabilité

#### Eléments préconisés au cours de l'évaluation à mi-parcours concernant le pilier 3 :

- Maintenir le travail sur l'attractivité : création de La Turbine, incubateur, pépinière et hôtel d'entreprise qui va offrir un parcours résidentiel et une offre d'accompagnement de qualité
- Développer des actions autour de l'accès à la médiation numérique pour favoriser l'inclusion
- Accompagner les publics sur les codes de l'entreprise, les savoirs être
- Envisager la création d'une banque de données des projets, des dispositifs, une sorte de plateforme des ressources, destinée aux professionnels voire au public
- Permettre la découverte des métiers qui recrutent et les promouvoir auprès du public pour structurer des parcours d'insertion (filière BTP et industrie)
- Travailler sur la maîtrise de la langue française, l'accès aux savoirs de base, la réduction de la fracture numérique

#### ETAT

- Investir plus de 2 mds € pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée
  - \* *Soutien aux dispositifs existants sur le territoire de la CACP*
- Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification
  - \* *En cours de déploiement*
- Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018
  - \* *En cours de déploiement*
- Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec Bpi-France
  - \* *En cours de déploiement*
- Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes
  - \* *Soutien à la mise en œuvre du plan d'action départemental de l'apprentissage*
- Au sein du PIC, investir près d'1,5 milliards d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
  - \* *En cours de déploiement*

#### Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

- Maintenir la stratégie générale en matière d'attractivité économique du territoire
- Soutenir les associations qui accompagnent les porteurs de projets de création d'entreprise en QPV (Initiative, ADIE, Créative...)
- Valoriser les entrepreneurs
- Maintenir les actions permettant aux publics très éloignés de l'emploi de bénéficier d'un parcours d'insertion sociale, communiquer sur leur existence
- Permettre la découverte des métiers qui recrutent, améliorer la connaissance des métiers du bâtiment et sensibiliser aux métiers de l'industrie
- Amplifier les actions pour lever les freins à l'emploi en développant une offre linguistique, un accès à la mobilité et en formant aux outils numériques

- Maintenir voire renforcer les actions permettant aux jeunes des quartiers prioritaires de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi (Mission Locale, EDI, stages de 3ème, parrainage, jobs d'été...)
- Développer l'insertion par l'activité économique notamment par le biais des Ateliers chantiers d'Insertion
- Maintenir voire renforcer les actions menées permettant d'accéder en proximité à l'information et d'acquérir la maîtrise des outils de recherche d'emplois de manière autonome (forum de l'emploi, bus de l'initiative..)

## Communes

### Cergy

- Lutter contre le chômage de longue durée avec le projet Territoire zéro chômeur de longue durée sur les 2 QPV
- Poursuivre l'offre de coup de pouce aux jeunes 12-30 ans notamment via le dispositif Citoyens dans la Ville (obtention du BAFA, formation au CAP, passage du permis de conduire, passage du BSR)

### Eragny

- Poursuivre les ateliers de remobilisation et de levée des freins
- Continuer l'engagement dans le dispositif Relais Accueil Familles
- Recruter un coordonnateur numérique

### Jouy-le-Moutier

- Maintenir les accompagnements individuels et/ou collectifs proposés par le Service Emploi Formation et le Point Information Jeunesse

### Osny

- Poursuivre les cours de français proposés par le Centre Social le Déclic

### Saint-Ouen-l'Aumône

- Poursuivre l'accompagnement global des 16-25 ans au niveau de l'emploi, de la formation et toutes les questions qui concernent la jeunesse par la CLEF (coordination locale pour l'emploi et la formation)

### Vauréal

- Développer l'espace « co working et radio »
- Accompagner le projet de création d'une « boutique à l'essai » au sein du QPV
- Reconduire les ateliers d'accompagnement et de mobilisation du Point Conseil Emploi

## Partenaire

### La Mission Locale s'engage à :

- Maintenir en premier accueil au moins 18 % de jeunes des QPV
- Maintenir 25 % de jeunes issus des QPV dans le dispositif de la Garantie Jeunes

## Indicateurs de suivi

- Nombre de création/d'implantation d'entreprises sur le territoire et en QPV
- Nombre d'Ateliers Chantiers d'Insertion, nombre de postes agréés et de bénéficiaires annuels
- Nombre d'ateliers de formation (français, numérique, remobilisation emploi) et de bénéficiaires correspondants et évolution
- Part des jeunes des QPV accueillis (1<sup>er</sup> accueil) en mission locale
- Part des jeunes des QPV bénéficiaires de la garantie jeunes
- Nombre total de bénéficiaires des actions

## **Participation des habitants**

La dynamique de création des Conseils citoyens de la CACP a été amorcée dès la fin de l'année 2014. En 2015, toutes les villes concernées avaient procédé à leur tirage au sort. 7 conseils citoyens ont ainsi été créés, parfois à l'échelle de la ville et non du QPV :

- Cergy : 1 pour les 2 QPV
- Eragny : 1 conseil citoyen
- Osny : 1 conseil citoyen
- Pontoise : 2 conseils citoyens
- Saint-Ouen L'Aumône : 1 pour les 2 QPV
- Vauréal/ Jouy-le-Moutier : 1 conseil citoyen

Le conseil citoyen intercommunal est quant à lui constitué de membres désignés des conseils citoyens existants dans les communes.

Si la participation des habitants à la gouvernance du contrat de ville via les conseils citoyens a bien progressé depuis le démarrage du Contrat de ville, l'évaluation à mi-parcours préconise de maintenir les efforts pour améliorer encore l'association et l'accompagnement des conseils citoyens.

L'évaluation révèle aussi que la participation des habitants, hors engagement dans les conseils citoyens, prend aussi la forme du bénévolat au service de la mise en œuvre des actions.

### **Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise**

- Mieux associer les conseils citoyens aux instances de la Politique de la ville
- Proposer un guide à l'usage des conseillers citoyens

### **Communes**

#### **Cergy**

- Continuer à associer le Conseil citoyen aux différentes instances du contrat de ville et aux actions de droit commun menées en QPV
- Coordonner les différentes instances de participation citoyenne

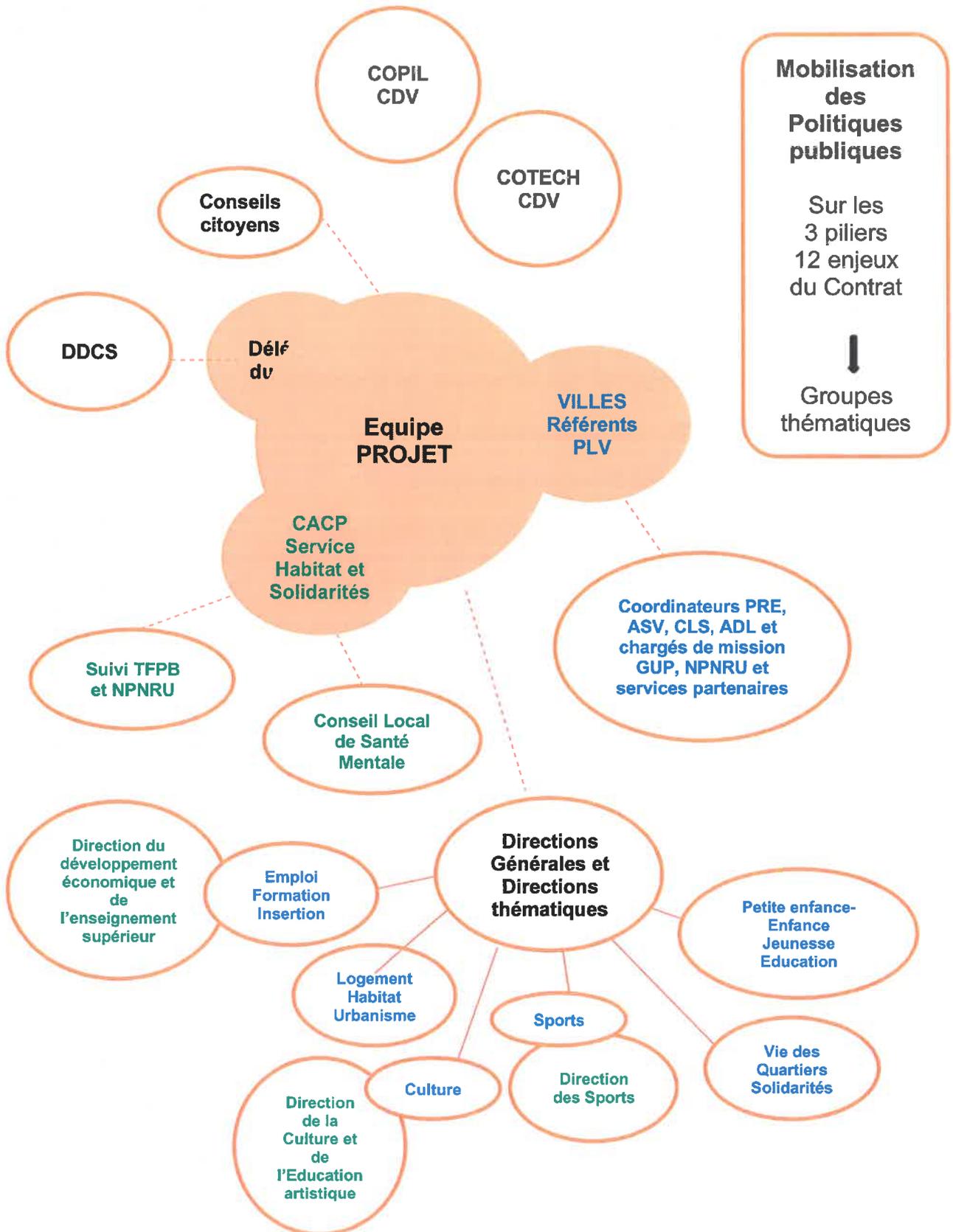
#### **Vauréal**

- Accompagner le Conseil citoyen dans son organisation et ses activités

### **Indicateurs de suivi**

- Nombre de conseillers citoyens présents aux différentes instances, à l'échelle des villes ou de l'agglomération
- Réalisation du guide

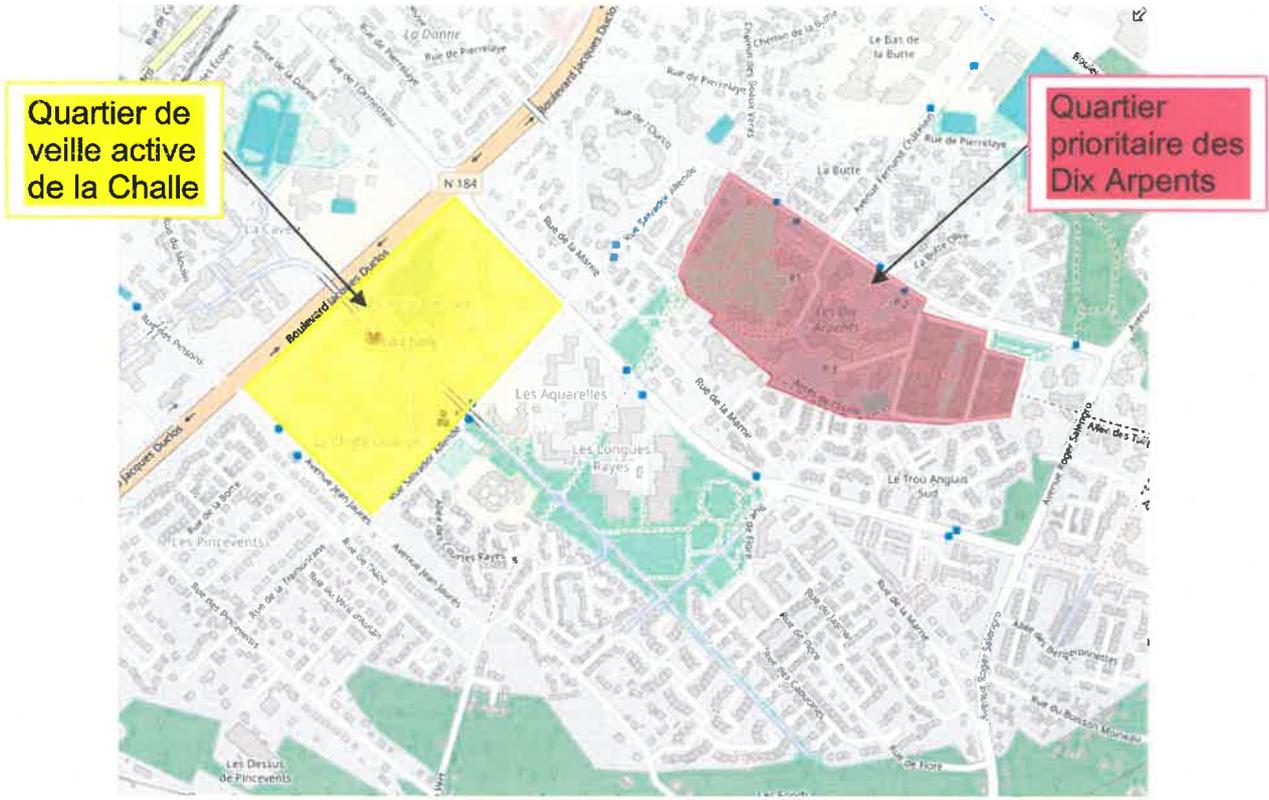
# Une ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville



## Annexe 1 - Glossaire

**ANRU** : agence nationale de rénovation urbaine  
**ARS** : agence régionale de santé  
**ASL** : atelier socio-linguistique  
**ASV** : atelier santé ville  
**CAF** : caisse d'allocations familiales  
**CIA** : convention intercommunale d'attribution  
**COPIL** : comité de pilotage  
**COTECH** : comité technique  
**CDV** : contrat de ville  
**CLAS** : contrat local d'accompagnement à la scolarité  
**CLS** : contrat local de santé  
**CLSM** : conseil local de santé mentale  
**DCPP** : délégué à la cohésion police-population  
**DIRECCTE** : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
**E2C** : école de la deuxième chance / Hub de la Réussite  
**EN** : éducation nationale  
**EPIDE** : établissement pour l'insertion dans l'emploi  
**ESS** : économie sociale et solidaire  
**FIPD** : fonds interministériel de prévention de la délinquance  
**FONJEP** : les postes fonjep sont des subventions versées par l'état par l'intermédiaire du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire  
**FPH** : fonds de participation des habitants  
**GLTD** : groupement local de traitement de la délinquance  
**GPO** : groupe de partenariat opérationnel  
**GUP** : gestion urbaine de proximité  
**GUSP** : gestion urbaine et sociale de proximité  
**IAE** : insertion par l'activité économique  
**ISC** : intervenant social en commissariat  
**LCR** : local commun résidentiel  
**MJD** : maison de la justice et du droit  
**NPNRU** : nouveau programme national de renouvellement urbain  
**OPAH** : opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriété dégradée  
**PACTE** : programme d'accompagnement des collégiens temporairement exclus  
**PAQTE** : pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises  
**PIC** : plan d'investissement dans les compétences (emploi)  
**PRE** : programme de réussite éducative  
**PSQ** : police de sécurité du quotidien  
**QPV** : quartier politique de la ville  
**QRR** : quartier de reconquête républicaine  
**REP** : réseau d'éducation prioritaire  
**REP+** : réseau d'éducation prioritaire renforcé  
**RSE** : responsabilité sociale des entreprises  
**SIAE** : structure d'insertion par l'activité économique  
**TFPB** : taxe foncière sur les propriétés bâties  
**TIG** : travaux d'intérêt général

# Annexe 2 – Périmètre du nouveau quartier de veille active : La Challe à Eragny



## **Annexe 3 – Dispositif de suivi : tableau d’indicateurs**

Fait le 20.12.13 à Cergy

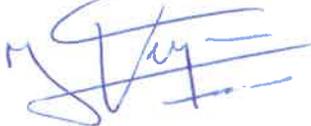
Le Préfet du Val d'Oise,  
Le Préfet délégué pour l'arrondissement de Compiègne  
M. Amaury de SAINT-QUENTIN

  
Sébastien JALLET

Le Maire de Cergy  
M. Jean Paul JEANDON



Le Maire de Jouy-Le-Moutier  
M. Jean Christophe VEYRINE



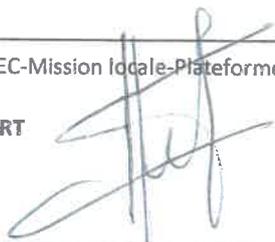
5ème adjointe au Maire de Pontoise  
Mme Lena DE BOURMONT



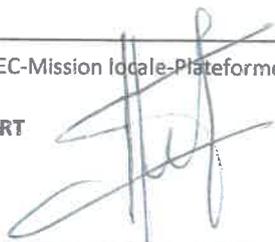
Le Maire de Vauréal  
Mme Sylvie COUCHOT



La Présidente du Conseil régional d'Ile de France,  
Mme Valérie PECRESSE



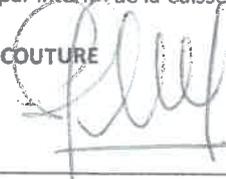
Le Président de l'AVEC-Mission locale-Plateforme  
de services RH  
M. Thibault HUMBERT



La Déléguée départementale du Val d'Oise de l'Agence  
régionale de santé,  
Mme Anne CARLI



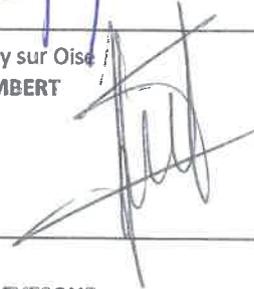
La Directrice Générale par intérim de la Caisse d'allocations  
familiales du Val d'Oise  
Mme Sylvie VALLEE LACOUTURE



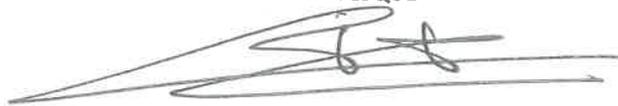
Le Président de la Communauté d'agglomération  
M. Dominique LEFEBVRE



Le Maire d'Eragny sur Oise  
M. Thibault HUMBERT



Le Maire d'Osny  
M. Jean Michel LEVESQUE



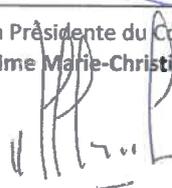
Le Maire de Saint-Ouen-l'Aumône  
M. Laurent LINQUETTE



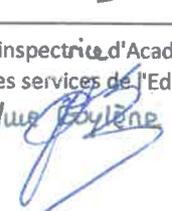
Le Procureur de la République,  
M. Eric CORBAUX



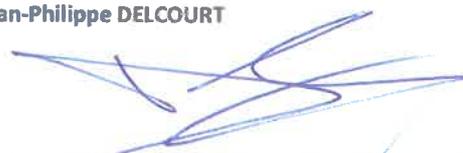
La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise,  
Mme Marie-Christine CAVECCHI



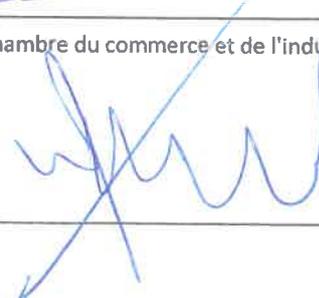
L'inspectrice d'Académie et directrice académique  
des services de l'Education nationale,  
Mme BOYLENE MOUQUET-BURTIN



Pôle emploi, Le Directeur territorial,  
M. Jean-Philippe DELCOURT



Le Président de la Chambre du commerce et de l'industrie  
du Val d'Oise  
M. Pierre KUCHLY



SIGNATURES

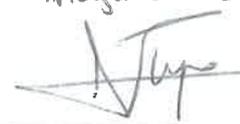
Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
M. Jean-Louis ORAIN



Le Directeur du Centre EPIDE



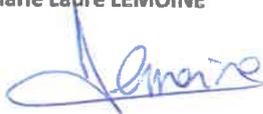
CDC Habitat Social

ADONIA  
GADIou JL AICIA KIMPE  
  

ERIGERE,



Immobière 3F, La Directrice départementale,  
Mme Marie Laure LEMOINE



Valopnis

SEQENS, Directrice Déléguée 95<sup>e</sup>



Antin Résidences,



Emmaüs Habitat,



Espace habitat construction, /

OPAC de l'Oise, /

Vai d'Oise Habitat,

 PAGE

1001 Vies Habitat, La responsable d'Agence  
Mme Naima MAROUANE



SIGNATURES